

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.07.2013

Numéro de version 9

Révision: 17.07.2013

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Spray effet bronze or antique
- **Code du produit:** 108099, 467400
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées --**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Peinture
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
MOTIP DUPLI GmbH
Kurt Vogelsang Strasse 6
D-74855 Haßmersheim
Tel.: +49/6266/75-0
sicherheitsdatenblatt@dupli-color.de
- **Service chargé des renseignements:** Département Sécurité Produit
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Tel.: +49 6266-75-310
Fax +49 6266-75-362
(Lu-Je 08:00 - 16:00 H, Ve 08:00 - 12:30 H)

2 Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R20/21: Nocif par inhalation et par contact avec la peau.



Xi; Irritant

R38: Irritant pour la peau.



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.07.2013

Numéro de version 9

Révision: 17.07.2013

Nom du produit: Spray effet bronze or antique

(suite de la page 1)

Attention! Récipient sous pression.

• **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

• **2.2 Éléments d'étiquetage**

• **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

• **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xn Nocif

F+ Extrêmement inflammable

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

xylène

• **Phrases R:**

12 Extrêmement inflammable.

20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

38 Irritant pour la peau.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

• **Phrases S:**

2 Conserver hors de la portée des enfants.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer les aérosols.

29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

• **Identification particulière de certaines préparations:**

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (p.ex. dans la voiture). Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

• **Classification selon la directive 75/324/CEE: Extrêmement inflammable**

• **2.3 Autres dangers**

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

• **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• **Composants dangereux:**

(suite page 3)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.07.2013

Numéro de version 9

Révision: 17.07.2013

Nom du produit: Spray effet bronze or anthique

(suite de la page 2)

CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 02-2119752448-30 01-2119486136-34 05-2116469897-19 01-2119488216-32 01-2119555267-33	xylène Xn R20/21; Xi R38 R10 Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	25-<50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	25-<50%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (< 0,1% butadiène (203-450-8)) F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	20-<25%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane (< 0,1% Butadien (203-450-8)) F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	5-<10%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Reg.nr.: 02-2119752523-40	éthylbenzène Xn R20; F R11 Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H332	5-<10%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0 Reg.nr.: 01-2119455851-35	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Xn R65; Xi R37; N R51/53 R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336	2,5-<5,0%

• Indications complémentaires:

Le contenu en Benzène des substances Solvent Naphta est inférieur à 0.1% (Note P de l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE)

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours

• Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

• Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

• Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

• Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction

• Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

• Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Eau

Jet d'eau à grand débit

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.07.2013

Numéro de version 9

Révision: 17.07.2013

Nom du produit: Spray effet bronze or antique

(suite de la page 3)

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers -**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Manipuler les récipients avec précaution
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Ne pas entreposer dans des endroits confinés où du gaz peut s'accumuler.
Stocker au frais et au sec, dans des pièces bien fermées
Protéger de la chaleur (supérieure à 50 °C) et du rayonnement direct du soleil.
- **Classe de stockage:** 2B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

1330-20-7 xylène

VME ()	Valeur momentané: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
--------	--

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.07.2013

Numéro de version 9

Révision: 17.07.2013

Nom du produit: Spray effet bronze or anthique

(suite de la page 4)

106-97-8 butane (< 0,1% butadiène (203-450-8))

 VME () Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

100-41-4 éthylbenzène

 VME () Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm
 Valeur à long terme: 88,4 mg/m³, 20 ppm
 risque de pénétration percutanée

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
• Equipement de protection individuel:
• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs ni les aérosols

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Sinon, la classe de filtre A / P 2 ou auto-indépendante.

• Protection des mains:


Gants de protection

Gants résistant aux solvants

En cas de contact avec des gants de protection faits de poussière par pulvérisation de butyle should être utilisée (min. 0,4 mm d'épaisseur), par exemple KCL Camatril, aucun article. 898 ou des produits similaires

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants Butylcaoutchouc
• Temps de pénétration du matériau des gants

Gants en caoutchouc butyle avec une épaisseur de 0,4 mm sont résistantes à:

Acétone: 480 min

Acétate de n-butyle: 60 min

Acétate d'éthyle: 170 min

Xylène: 42 min

• Protection des yeux: Lunettes de protection

9 Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
• Indications générales.
• Aspect:
Forme: Aérosol

Couleur: Selon désignation produit

• Odeur: Caractéristique

• Seuil olfactif: Non déterminé.

• valeur du pH: Non déterminé.

• Changement d'état
Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.07.2013

Numéro de version 9

Révision: 17.07.2013

Nom du produit: Spray effet bronze or anthique

(suite de la page 5)

· Point d'éclair	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	1,1 Vol % 10,9 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	8300 hPa
· Densité à 20 °C: · Densité relative. · Densité de vapeur. · Vitesse d'évaporation.	0,78 g/cm ³ Non déterminé. Non déterminé. Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique: Cinématique:	Non déterminé. Non déterminé.
· Teneur en solvants: CE-COV g/L	-- 744,5 g/l
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
1330-20-7 xylène		
Oral	LD50	8700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	6350 mg/l (rat)
64742-95-6 solvant naphtha aromatique léger (pétrole)		
Oral	LD50	3592 mg/kg (rat) (ECD-Prüfrichtlinie 401)
Dermique	LD50	>3160 mg/kg (rab) (OECD-Prüfrichtlinie 402)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.07.2013

Numéro de version 9

Révision: 17.07.2013

Nom du produit: Spray effet bronze or anthique

(suite de la page 6)

Inhalatoire	LC50/4 h	>10,2 mg/l (rat)
-------------	----------	------------------

· Effet primaire d'irritation:
· de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.

· des yeux: Pas d'effet d'irritation. voir paragraphe 4.

· Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

Vapeurs étourdissantes.

12 Informations écologiques

· 12.1 Toxicité
· Toxicité aquatique:
1330-20-7 xylène

EC50 (24h) >175 mg/l (bacteria)

EC50 / 48h 3,82 mg/l (daphnia magna / Wasserfloh)

EC50/72h 4,7 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

LC50/96h 7,6 mg/l (oncorhynchus mykiss / Regenbogenforelle)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

EC50 / 48h >100 mg/l (daphnia magna / Wasserfloh)

EC50/96h 19 mg/l (desmidesmus subspicatus / Grünalge) (OECD - Prüfrichtlinie 201)

LC50/96h >100 mg/l (Regenbogenforelle) (67/548/EWG Annex 5 C.1.)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:
· Remarque: Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques:
· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets
· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

15 01 04	emballages métalliques
----------	------------------------

15 01 11*	emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides
-----------	--

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.07.2013

Numéro de version 9

Révision: 17.07.2013

Nom du produit: Spray effet bronze or antique

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 No ONU · ADR, IMDG, IATA | <p style="text-align: right;">UN1950</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR · IMDG · IATA | <p style="text-align: right;">1950 AÉROSOLS
AEROSOLS
AEROSOLS, flammable</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette | <p style="text-align: right;">2 5F Gaz.
2.1</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · IMDG, IATA <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label | <p style="text-align: right;">2.1
2.1</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA | <p style="text-align: right;">néant</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: | <p style="text-align: right;">Non</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: | <p style="text-align: right;">Attention: Gaz.
-
F-D,S-U</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | <p style="text-align: right;">Non applicable.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: | |
| <ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels | <p style="text-align: right;">1L
2
D</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: | <p style="text-align: right;">UN1950, AÉROSOLS, 2.1</p> |

15 Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.07.2013

Numéro de version 9

Révision: 17.07.2013

Nom du produit: Spray effet bronze or anthique

(suite de la page 8)

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
- R11 Facilement inflammable.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R20 Nocif par inhalation.
- R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R38 Irritant pour la peau.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Contact:** Anwendungstechnik

· **Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
- ICAO: International Civil Aviation Organization
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent